



La Capitale
assurances et gestion du patrimoine

A.Q.D.E.R.
Association Québécoise des Directeurs et
Directrices d'établissement d'enseignement
retraités

CONTRAT 6005
Renouvellement au 1^{er} janvier 2010

Nous désirons vous informer que la tarification effective au **1^{er} janvier 2010** pour votre contrat d'assurance est la suivante :

Taux de prime mensuels
par 1 000 \$ d'assurance vie de base de l'adhérent et
d'assurance vie additionnelle du conjoint

Âge	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
- de 55 ans	0,25 \$	0,39 \$	0,12 \$	0,18 \$
55 à 59 ans	0,43 \$	0,66 \$	0,21 \$	0,32 \$
60 à 64 ans	0,74 \$	0,96 \$	0,31 \$	0,46 \$
65 à 69 ans	1,16 \$	1,87 \$	0,58 \$	0,87 \$
70 à 74 ans	1,80 \$	3,27 \$	1,18 \$	2,00 \$
75 à 79 ans	2,82 \$	3,63 \$	1,85 \$	2,22 \$
80 ans et +	2,96 \$	3,81 \$	1,94 \$	2,33 \$

Prime mensuelle

Assurance vie de base du conjoint	3,17 \$
Assurance vie de base du conjoint et des enfants à charge	3,42 \$
Assurance vie de base des enfants à charge	0,25 \$

La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux coûts indiqués dans ce document.

Veillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

Ce document n'est distribué qu'à titre informatif et ne change en rien les dispositions et conditions du contrat.